



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CÉRÉMONIE ACADÉMIQUE DE REMISE DES PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » 2022

Lundi 20 juin 2022



Dossier de presse



CONTACT PRESSE

Cellule communication

Cabinet de la rectrice

05 55 11 40 17 – 05 55 11 43 56

ce.communication@ac-limoges.fr

RÉFÉRENTS ACADÉMIQUES HARCÈLEMENT

July Auriat et Marc Bartoli

05 55 11 43 95

stopharcelement@ac-limoges.fr

SOMMAIRE

PRIX ACADÉMIQUE « NON AU HARCÈLEMENT »	4
Palmarès académique du prix « Non au harcèlement » 2022	4
Jury académique	4
LAURÉATS ACADÉMIQUES	5
Catégorie affiche « Non au harcèlement » école	5
Catégorie affiche « Non au harcèlement » collège	6
Catégorie affiche « Non au harcèlement » lycée	6
Catégorie affiche Harcèlement Sexiste et Sexuel	7
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » école	7
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » collège	8
Catégorie vidéo « Non au harcèlement » lycée	8
Catégorie vidéo Cyberharcèlement	8
Catégorie Coup de Cœur	9
QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?	10
Une nouvelle forme de harcèlement : le cyberharcèlement	10
COMMENT LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ?	11
Des numéros pour aider les victimes de harcèlement et leur famille	11
Phare, un programme global de prévention du harcèlement	11
Le dispositif sentinelles et référents	13
Le permis Internet pour un usage vigilant et responsable	13

PRIX ACADÉMIQUE « NON AU HARCÈLEMENT »

Le prix « Non au harcèlement », organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la **création d'une affiche ou d'une vidéo**. Ces productions serviront de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Ce prix s'inscrit dans le cadre de l'enseignement moral et civique ainsi que dans une démarche globale d'**amélioration du climat scolaire** dans les structures scolaires.

Lundi 20 juin, la cérémonie académique de remise des prix « Non au harcèlement » est présidée par Carole Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges, et se déroule en présence de Bruno Ribière, président de la MAE 87, partenaire du prix NAH.

PALMARÈS ACADÉMIQUE DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » 2022

AFFICHES « NON AU HARCÈLEMENT »

- **Catégorie école : école primaire de Donzenac (19) ;**
- **Catégorie collège (ex-aequo) : collège Bernart de Ventadour à Limoges (87) et collège Jean Moulin à Brive (19) ;**
- **Catégorie lycée : lycée professionnel Bort-Artense à Bort-les-Orgues (19).**

AFFICHE « LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET SEXISTE »

- **Lycée Marguerite Bahuet à Brive-la-Gaillarde (19).**

VIDÉO « NON AU HARCÈLEMENT »

- **Catégorie école : école Léo Lagrange à Évaux-les-Bains (23) ;**
- **Catégorie collège : collège Anna de Noailles à Larche (19) ;**
- **Catégorie lycée : lycée Turgot à Limoges (87).**

VIDÉO « CYBER-HARCÈLEMENT »

- **Collège Jean Monnet à Châteauneuf-la-Forêt (87).**

COUP DE CŒUR ACADÉMIQUE

- **EREA des Mille Sources à Meymac (19).**

Les lauréats du prix « coup de cœur académique » remportent un chèque de 1000 €, remis par la MAE. Cela leur permettra de mettre en œuvre leur projet de lutte contre le harcèlement au sein de leur établissement.

JURY ACADÉMIQUE

Le jury académique s'est réuni le mercredi 16 mars dernier. Il est composé d'élus du CAVL (conseil académique de la vie lycéenne) et des représentants de plusieurs écoles et établissements :

- collège Louis Jouvét de Bellac (87) ;
- collège Georges Cabanis de Brive-la-Gaillarde (19) ;
- lycée Paul Éluard de Saint-Junien (87) ;
- collège Jean Lurçat de Brive-la-Gaillarde (19) ;
- lycée Suzanne Valadon de Limoges (87) ;
- lycée Jean Monnet de Limoges (87) ;
- école de Saint-Germain-les-Belles (87) ;
- école d'Oradour-sur-Vayres (87) ;
- collège de Saint-Léonard-de-Noblat (87).

LAURÉATS ACADÉMIQUES

CATÉGORIE AFFICHE « NON AU HARCÈLEMENT » ÉCOLE

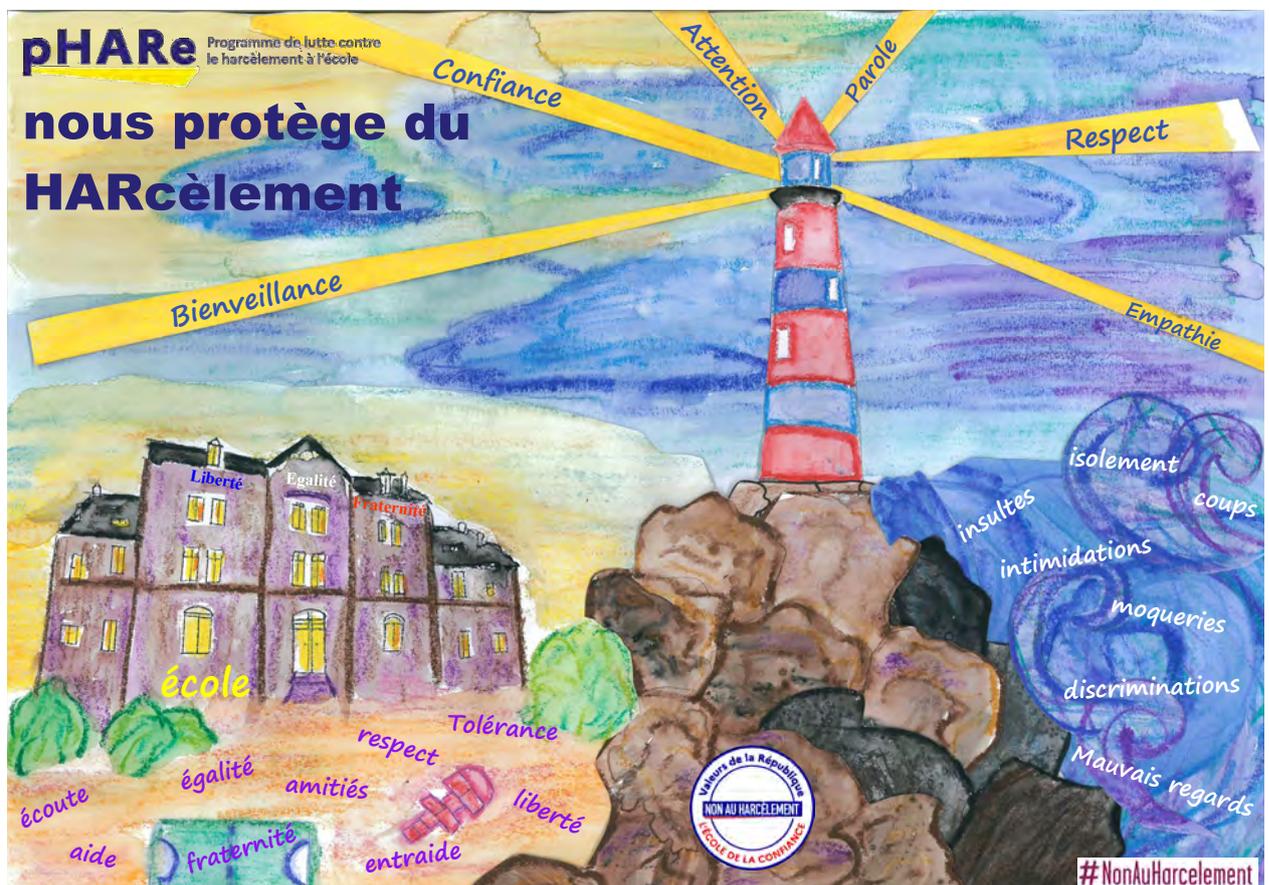
ÉCOLE DE DONZENAC

Le projet « pHARe, pour dire non au harcèlement » est une démarche qui s'inscrit dans le parcours citoyen des élèves et dans le parcours d'éducation à la santé. C'est une démarche interdisciplinaire et pédagogique inscrite dans le projet d'école.

Il s'est décliné en plusieurs étapes, depuis novembre 2021 :

- participation à la journée de lutte contre le harcèlement ;
- temps de réflexion et débats sur les causes du harcèlement ;
- enjeux et démarche de prévention ;
- présentation du programme pHARe à la communauté éducative et des actions en faveur de l'amélioration du climat scolaire ;
- création d'un groupe d'élèves délégués au « Vivre ensemble » ;
- communication via le blog de l'école sur les actions d'amélioration du climat scolaire.

Ces divers travaux ont débouché sur l'expression par les images et les mots, pour aboutir à la conception d'une affiche et la création d'un slogan.





d'échanges. Ce projet a permis de réunir plusieurs encadrants avec des compétences diverses, des élèves aux profils variés : des mineurs, des jeunes adultes, des filles et garçons d'origines différentes...

Ces jeunes ressortent grandis des échanges et du travail autour de ce projet. Lors de la validation de l'affiche finale, certains camarades sont venus donner leur point de vue.

CATÉGORIE AFFICHE HARCELEMENT SEXISTE ET SEXUEL

LYCÉE BAHUET DE BRIVE-LA-GAILLARDE

Après une séance pédagogique sur le sujet du harcèlement, des groupes d'élèves ont été créés pour mener le projet « Dites non au harcèlement ».

Ils ont choisi de réaliser une affiche concernant le harcèlement sexiste et sexuel. Pour cela, il leur a fallu comprendre le phénomène de harcèlement et ses effets négatifs en les sensibilisant (partages d'expériences personnelles des élèves sur le harcèlement, description des solutions mises en place par les institutions...). Après un travail autour du règlement et des éléments importants à mettre dans une affiche (QR code ou URL, numéro vert, slogan...), ils ont réfléchi en groupe à l'affiche. Ils ont mis en corrélation les idées de chacun puis mis en ligne des éléments sur le Padlet de la classe. Ils ont ensuite sélectionné l'affiche définitive parmi les diverses propositions.



CATÉGORIE VIDÉO « NON AU HARCELEMENT » ÉCOLE

ÉCOLE D'EAUX-LES-BAINS

Plusieurs situations étaient préoccupantes dans la classe en début d'année scolaire. Un élève qui venait d'arriver à l'école était mis à l'écart par les autres élèves. Il recevait régulièrement des critiques et des insultes. Un jour, un autre élève l'a poussé contre un portemanteau de l'école. Dans la même semaine, une mère d'élève a contacté l'enseignante de sa fille, victime de harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux. L'enseignante a donc décidé de mettre en place un projet de lutte contre le harcèlement pour amener les élèves à en connaître les enjeux et à réfléchir sur leurs comportements.



CATÉGORIE VIDÉO « NON AU HARCÈLEMENT » COLLÈGE

COLLÈGE ANNA DE NOAILLES À LARCHE

Le projet « Des petits mots » – « Derrière un sourire » a été choisi par 11 élèves de 5^e, 4^e, et 3^e, ambassadeurs du dispositif PHARe, pour être présenté au prix NAH.

Ce film a été écrit, joué et monté par les élèves du collège Anna de Noailles à Larche dans le but de dénoncer le harcèlement.



Les élèves se sont engagés dans la lutte contre le harcèlement scolaire, qui peut toucher chaque élève à un moment de sa scolarité. C'est tous les jours que l'on peut lutter contre ce fléau et les collégiens ont souhaité informer leurs camarades et libérer la parole sur ce sujet.

Ils ont échangé des idées pour la réalisation d'affiches et de films. Une ambassadrice a trouvé le slogan, ce qui a ensuite facilité l'écriture du scénario. Les jeunes voulaient une histoire simple, qui parle à tous. C'est pour cette raison que notre héroïne porte un masque avec une émoticône souriante.

Le tournage a éveillé la curiosité des autres élèves et a permis de relayer et valoriser le message, dans l'enceinte du collège.

CATÉGORIE VIDÉO « NON AU HARCÈLEMENT » LYCÉE

LYCÉE TURGOT DE LIMOGES



L'équipe éducative du lycée Turgot a souhaité proposer aux élèves de participer au prix NAH afin de permettre une sensibilisation interne à la problématique du harcèlement scolaire. En effet, tout pourrait nous porter à croire que l'établissement n'est pas, ou peu, confronté à ce fléau. Or, les études sont formelles à ce sujet, le harcèlement scolaire touche 10% des élèves, et ce, quelles que soient

leurs origines familiales et sociales. Il existe donc, ici comme ailleurs, des intimidations scolaires mais qui restent majoritairement « en deçà » de la lisibilité des adultes.

Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que les élèves eux-mêmes tiennent pour acquis que cette réalité est incontournable au collectif scolaire, et que la banalisation est installée. Afin de pouvoir recruter des ambassadeurs en début d'année prochaine, et également des adultes pour faire partie de cette équipe « bien-être », le premier travail était donc de sensibiliser les esprits de l'ensemble de la communauté éducative : la création, puis la diffusion du support créé pour la participation au prix nous a semblé être un projet pertinent.

CATÉGORIE VIDÉO CYBERHARCÈLEMENT

COLLÈGE JEAN MONNET DE CHATEAUNEUF-LA-FORÊT

Chaque année, dans le plan de lutte contre le harcèlement scolaire, les deux classes de 4^e réalisent, dans le cadre du cours d'arts plastiques, une affiche et une vidéo, en petits groupes. Les séances ont lieu en co-intervention avec les deux pilotes du projet.

Un vote est mis en place pour tous les élèves et personnels afin de sélectionner les productions qui seront présentées au prix NAH (catégorie affiche collège et éventuellement harcèlement sexiste ou sexuel).

Ces réalisations servent de support de communication interne lors des actions menées en novembre à l'occasion de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire et de la semaine des parcours citoyen et de santé.

Ce travail s'intègre dans les heures dédiées aux élèves du programme pHARe auquel est inscrit l'établissement.



CATÉGORIE COUP DE CŒUR

EREA DE MEYMAC (vidéo)

L'infirmière scolaire est intervenue en classe pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement. Elle a notamment présenté des vidéos lauréates du prix « NAH » des années précédentes et elle a proposé aux élèves d'y participer à leur tour. La classe de 5^e a été très motivée par le projet.

L'EREA a contacté l'OCCE19 (Office Central de la Coopération à l'École) afin qu'ait lieu l'intervention auprès de la classe. Les élèves ont pu bénéficier d'un atelier de maïeutique de groupe, puis de travail et de réflexion autour de la notion de harcèlement, et enfin d'une séance dédiée à la conceptualisation et au montage de la vidéo.

À l'issue de la création de la vidéo, la classe a présenté sa réalisation aux autres élèves du collège et aux adultes de l'établissement.



Retrouvez les vidéos lauréates sur la chaîne Dailymotion de l'académie de Limoges :



QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement se définit comme une **violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique**. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse, elles ont honte de ne pas savoir se défendre et choisissent l'isolement.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples :

- décrochage scolaire voire déscolarisation ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.



Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le **développement psychologique et social** de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

UNE NOUVELLE FORME DE HARCÈLEMENT : LE CYBERHARCÈLEMENT

Cette forme de harcèlement est une violence difficile à contrôler qui se diffuse le plus souvent entre les élèves. Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se passe dans la vie quotidienne, notamment dans l'établissement, et se poursuit au moyen de formes de **communication électronique**.

Comme le harcèlement, les conséquences de la cyberviolence peuvent être très graves (conséquences sur la santé mais également sur la scolarité). Les élèves victimes rencontrent plus de difficultés à se concentrer et à suivre leurs études. Ils décrochent plus rapidement car certaines formes d'agressions, telle que le cybersexisme et/ou le sexting non consenti, peuvent être dévastatrices.

Plusieurs documents académiques ont pour objectif d'aider les élèves et les familles à solliciter les acteurs essentiels pour la prise en compte et le traitement des situations de harcèlement entre élèves : [cliquez ici pour les consulter](#).

“

Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Article L. 511-3-1 du Code de l'éducation

”

COMMENT LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ?

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République précise que « **la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire** ». Depuis cette date, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fortement amplifié la politique conduite sur le harcèlement entre pairs.

Retrouvez ci-après 4 axes majeurs dans la lutte contre le harcèlement.

DES NUMÉROS POUR AIDER LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT ET LEUR FAMILLE

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels deux numéros pour signaler les situations de harcèlement entre élèves : le **3020**, numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes, et le **3018** pour le cyberharcèlement.

Ces dispositifs téléphoniques, gratuits depuis tous les postes, proposent **écoute, conseil et orientation** aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.



PHARE, UN PROGRAMME GLOBAL DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Prévenir et **lutter contre le harcèlement est un devoir** qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. Il sera ainsi déployé dans toutes les écoles primaires et élémentaires ainsi que dans tous les collèges de l'académie à la rentrée 2022.

pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dotera les écoles et les établissements scolaires d'une **stratégie globale d'intervention**. Le programme poursuit les objectifs suivants :

- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique ;
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un plan de prévention du harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des collèges

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2022

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

LE DISPOSITIF SENTINELLES ET RÉFÉRENTS

Le dispositif Sentinelles et Référents, soutenu par le Conseil régional, est exclusivement destiné aux lycéens. Il **associe élèves et adultes pour repérer et prendre en charge les élèves harcelés et/ou devenus boucs émissaires**. Il consiste en une formation de quatre jours, puis en la mise en œuvre d'interventions. La formation porte sur les concepts et les outils permettant de construire un dispositif efficace afin de faire diminuer la violence dans un établissement scolaire, ainsi que les situations de souffrance qui passent inaperçues.

Adolescents, membres des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'établissement, parents et partenaires extérieurs, tous peuvent être partie prenante sur la base du volontariat.

Les élèves sentinelles sont investis d'une **double mission**, à la fois vis-à-vis de la victime désignée (aller vers elle, ne pas la laisser seule) et auprès des témoins passifs en les incitant à reconnaître la souffrance du bouc émissaire et la nécessité d'agir. Leur intervention ne porte pas sur la personne ou le groupe d'auteurs, ce rôle étant réservé aux adultes référents une fois la victime en sécurité.



LE PERMIS INTERNET POUR UN USAGE VIGILANT ET RESPONSABLE

Le « Permis Internet pour les enfants » est un **programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable** à l'attention des élèves de CM2 et de leurs parents. Le but est de permettre à chaque enfant d'assimiler les règles élémentaires de vigilance, de civilité et des responsabilités avant qu'il utilise Internet seul.

Le Permis Internet accompagne les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité et apprendre les **règles essentielles de prudence** :

- choix du mot de passe ou de l'adresse mail ;
- rencontres virtuelles ;
- achats en ligne ;
- cyberharcèlement ;
- respect de la vie privée, etc.



Le Permis Internet est proposé aux enseignants par les forces de gendarmerie et de police dans le cadre de leurs actions habituelles de **prévention en milieu scolaire**. Il peut également être mis en place à l'initiative des maires dans le cadre du temps périscolaire par les forces de police municipale.

Le délit de harcèlement scolaire concerne les élèves, les étudiants ou les personnels des établissements scolaires et universitaires. Il est désormais reconnu comme un délit pénal qui peut être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende.

www.ac-limoges.fr

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr – [#NonAuHarcelement](https://twitter.com/NonAuHarcelement)

3020

**Service & appel
gratuits ***

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**